

Courrier Fédéral

N° 481 du 8 mars 2010

Au sommaire de ce numéro :

- **DROITS ET LIBERTES**
 - Modification de la loi sur les chèques vacances. P. 3
- **38^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL**
 - Inscription Congrès et Transport. P. 4-5
- **TOURISME SOCIAL**
 - ACCE PCUK, un outil fédéral au service de la solidarité... P. 6-7
- **PROTECTION SOCIALE**
 - Journée d'études sur la réforme des retraites. P. 8
- **INSTITUT HISTOIRE SOCIALE**
 - Charonne, le 8 février 1962 : un crime d'Etat. P. 9-12
- **UFICT**
 - Conférence Nationale UFICT les 5, 6 & 7 mai 2010. P. 13
- **REVENDEICATIONS**
 - Un salaire pour répondre à ses besoins. P. 14-15
- **INTERNATIONAL**
 - Rencontre entre syndicat de Birmanie et la Coordination CGT-TOTAL P. 16
- **CFJ**
 - Conférence Nationale des Jeunes les 16, 17 & 18 juin 2010. P. 17
- **SOCIETE**
 - Le médicament n'est pas un bien marchand. P. 18
- **VIE SYNDICALE-ORGA**
 - Campagne de syndicalisation 2010. P. 19



ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à tous les C.E. une gamme complète en prévoyance collective : complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance, plan d'épargne entreprise...

Vous souhaitez en savoir plus ?

**Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr**

● MODIFICATION DE LA LOI SUR LES CHEQUES VACANCES.

Dans un certain nombre d'entreprises, il existe des dispositifs pour l'obtention de chèques vacances, abondés par l'employeur.

La CGT a toujours considéré que c'est le salaire qui doit permettre aux salariés d'accéder aux loisirs et aux vacances de qualité et non des dispositifs aléatoires ou conditionnés à l'épargne.

Jusqu'alors, ces dispositifs facultatifs étaient applicables aux salariés dont le revenu fiscal de référence était inférieur à 22 793 € pour la première part, puis majorée de 5 290 € par demi-part supplémentaire (L.411-4 du Code du Tourisme).

Les salariés ne pouvaient acquérir de chèques vacances que par prélèvements mensuels obligatoirement répartis sur au moins quatre mois (L.411-11 du Code du Tourisme).

Désormais, la loi N° 2009-888 du 22 juillet 2009 et le décret N° 2009-1259 du 19 octobre 2009 ne font plus référence à la condition de ressources mais fixent la participation de l'employeur en fonction de la rémunération de l'intéressé :

- maximum 80 % de la valeur libératoire si la rémunération mensuelle de l'intéressé (moyenne des trois derniers mois précédant l'attribution) est inférieure au PMSS (2 885 € pour 2010).
- maximum 50 % de la valeur libératoire si la rémunération mensuelle de l'intéressé (moyenne des trois derniers mois précédant l'attribution) est supérieure au PMSS (2 885 € pour 2010).

Par ailleurs, l'échelonnement des prélèvements n'est plus exigé : un versement unique est donc possible.

La contribution maximum de l'employeur, pour de tels dispositifs, ne peut être supérieure à la moitié du produit (évaluée au 1^{er} janvier de l'année en cours) du nombre total de ses salariés par le salaire minimum de croissance apprécié sur une base mensuelle, cotisations sociales comprises.

Sur le plan fiscal et social :

La contribution de l'employeur et l'acquisition des chèques vacances par les salariés sont exonérées des cotisations et contributions prévues par la législation du travail et la Sécurité sociale, à l'exception de la CSG et de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale.

Le montant de l'avantage donnant droit à exonération est limité par salarié et par an à 30 % du SMIC apprécié sur une base mensuelle.

Ces dispositifs peuvent être mis en place par accords d'entreprise, de branche, ou à défaut de représentation syndicale par proposition soumise à l'ensemble des salariés.

EN CONCLUSION : pour la CGT,

il y a un fort risque qu'un certain nombre d'entreprises profitent de cette loi, dans le cadre de leur vision globale de la rémunération, pour mettre en place ces dispositifs au détriment des salaires garantis.

Dans ce cadre, des camarades nous ont signalé que dans leur entreprise la mise en place ou la mise en conformité de ces accords a conduit à ce que certains salariés soient lésés par rapport au dispositif antérieur, sous prétexte d'impacter l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de l'entreprise.

● INSCRIPTION AU 38^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL.

Ramatuelle du 11 au 15 octobre 2010

Vous trouverez, ci-dessous, le bulletin d'inscription pour participer au Congrès.

Les prix comprennent :

1. La participation aux frais de tenue du Congrès (infrastructures et aménagements),
2. La soirée fraternelle (avec repas et spectacle),
3. La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner) du lundi midi au vendredi midi inclus,
4. Les hébergements pour 4 nuits (du lundi au vendredi).

NB : Pour ceux qui choisiront la formule « sans hébergement », le prix comprend uniquement les points 1 et 2, ainsi que les 5 déjeuners (du lundi midi au vendredi midi) sur place.



Dès maintenant, il s'agit de prendre, dans chaque syndicat, les dispositions afin d'assurer votre participation au Congrès.

INFO - INFO - INFO

La Fédération soucieuse de démarrer les travaux du 38^{ème} Congrès à l'heure (14h), le lundi organise un transport aérien (75 places) au départ de Paris Orly. (voir modalités page suivante).

INSCRIPTION 38^{ème} CONGRES

☐ LE SYNDICAT :

☐ ADRESSE :

☐ BRANCHE :

☐ ASSURE LA PRÉ-INSCRIPTION DE :

→ Délégués titulaires

→ Délégués suppléants :

→ LES DÉLÉGUÉS SERONT VÉHICULÉS :

☐ OUI

☐ NON

☐ NE SAIT PAS

☐ SOUHAITE RÉSERVER :

Hébergement sur place (Logement double : voir plan au verso) → Coût 400 € par participant

Sans hébergement → Coût 300 € par participant

Arrivée le dimanche soir, supplément de → Coût 90 € par participant

☐ RÈGLE LA SOMME DE : € SOIT € X (NOMBRE DE PARTICIPANTS)

PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

☐ Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats

☐ Membres du personnel administratif (400 € X nombre)

☐ Ou verse la somme de :

Pour que ces pré-inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX.

Pour information, vous trouverez ci-contre, les temps de parcours pour aller à Ramatuelle.

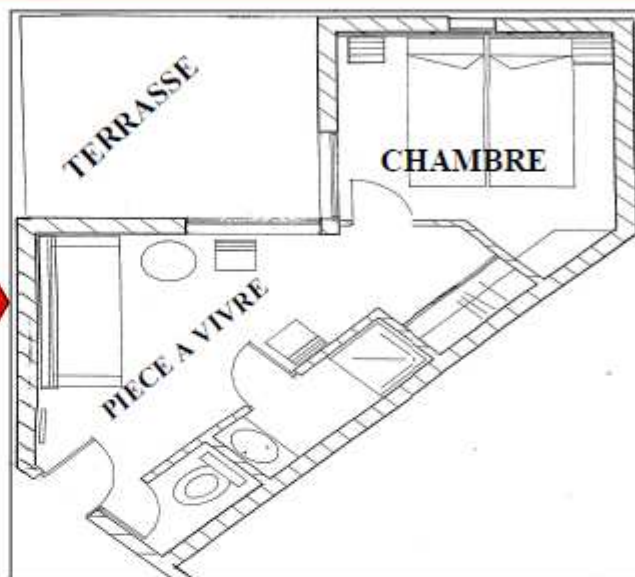
De plus, nous mettrons un car, le lundi matin, à l'aéroport de Toulon et à la Gare de Toulon avec un départ en direction du centre à 12 heures

Voiture	Marseille/Ramatuelle	2 heures
	Lyon/Ramatuelle	5 heures
	Paris/Ramatuelle	9 heures
Train	Lyon/Toulon	2 heures 36
	Paris/Toulon	3 heures 51
	Marseille/Toulon	0 heure 44

**** compter 1 heure à 1 heure 30 de route de la gare de Toulon pour se rendre au Centre Ancav Touristra**

INFOS LOGEMENT

Chaque logement est composé d'une chambre avec 2 lits jumeaux + 1 ou 2 couchages dans la pièce à vivre.



INSCRIPTION TRANSPORT AERIEN

Nous vous proposons un départ de **PARIS/ORLY**, le 11 octobre 2010 et retour le 15 octobre 2010 aux heures suivantes avec un transfert en car Toulon/Ramatuelle au prix de **160 € A/R par personne** :

11 OCTOBRE 2010

PARIS/ORLY → TOULON

☐ 8H55

10H15

15 OCTOBRE 2010

TOULON → PARIS/ORLY

☐ 11H00

12H25

Nombre de personnes :

**** ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITEES (75)**

Pour que ces préinscriptions soient effectives, il est demandé un chèque d'acompte supplémentaire par rapport à l'inscription Congrès de 50 € par personne à joindre avec ce bulletin à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX

● L'ACCE PCUK, UN OUTIL FÉDÉRAL AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ET POUR LE DROIT AUX VACANCES DE QUALITÉ POUR TOUS...

Plusieurs décennies de luttes menées par les syndicats CGT du groupe P.C.U.K, ont permis d'arracher au patronat des moyens importants, notamment par l'harmonisation de la dotation sociale pour tous les CE à hauteur de 5,45 % de la masse salariale !



Les ex P.C.U.K (Produits Chimiques Ugine Kuhlmann), de la branche chimie ont défini des orientations prises à partir de choix politiques opérés par la CGT pour acquérir un patrimoine social et de qualité dans le pôle de Tourisme Social de l'ANCAV-TT.

L'ambition affichée étant de faciliter le départ en vacances du plus grand nombre de salariés mais aussi, d'assurer la défense de l'intérêt général de tous !

Cette conception s'inscrivant à l'opposé d'une vision consumériste et individualiste n'ayant que pour finalité, la rentabilité financière...

Cette ambition politique et progressiste, doit rester un point d'appui pour inciter, encore aujourd'hui, l'ensemble des acteurs à s'unir.

Le redimensionnement des activités associatives de l'ACCE/PCUK, en direction de tous les syndicats de notre Fédération, de ses CE, doit renforcer nos actions à finalité sociale et permettre ainsi, la pérennisation et le développement de nos villages de vacances.

Aujourd'hui, le capital social souscrit par les CE ex ACCE/PCUK s'élève à plus de 11 millions d'euros, représentant un fort potentiel puisqu'il correspond à un droit d'utilisation de près de 700 lits dans 14 villages de vacances confiés à la gestion de TOURISTRA.

Aujourd'hui, le périmètre industriel de ce grand groupe s'est réduit à « peau de chagrin », au fil des multiples restructurations qui ont saigné le nombre d'établissements qui sont passés de 20 à 4 et le nombre d'emplois ne représentent plus que 1000 salariés contre 20 000 auparavant !

Toute l'histoire de cette lutte « emblématique » s'imbrique aussi, dans l'histoire commune des luttes sociales d'hier et d'aujourd'hui de notre Fédération, celles-ci incarnant un fort potentiel de solidarité à faire connaître et à transmettre à tous les syndicats et syndiqués...



Beaucoup de salariés dans les industries chimiques parce qu'ils travaillent dans des entreprises dépourvues d'Instances Représentatives du Personnel (IRP) ou dans des PME/PMI allouant de petits budgets aux CE, ne permettent pas de pouvoir répondre à des besoins sociaux fondamentaux tels que, le droit de partir en vacances, aux loisirs et à la culture pour tous !

Les statistiques recensées et les constats qui en découlent sont sans appel, les inégalités en la matière sont en constante évolution et ce n'est pas le contexte actuel marqué par une crise sociale majeure et durable qui inversera la situation...

L'adhésion des syndicats, par leurs CE dans le cas où ceux-ci existent, à cet outil fédéral qu'est aujourd'hui l'ACCE PCUK, enracine la volonté politique de la FNIC, de faire de la revendication pour le droit aux vacances pour tous, au même titre que celles de l'emploi industriel, des salaires, de la protection sociale, un axe majeur de sa démarche d'actions !

Nous vous proposons lors du prochain salon des CE et des CHSCT de la CGT qui se tiendra les 21/22/23 avril 2010 à l'espace CHAMPERRET de profiter de cet événement, dans le Stand de l'ANCAV-TT le 22 avril à partir de 12 h 30, pour présenter la plaquette éditée par la FNIC-CGT à l'adresse de l'ensemble de nos syndicats et au-delà nos syndiqués et les salariés.

**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !!!**

● HALTE AUX PONCIFS SUR LA RETRAITE.

Une puissante campagne de désinformation et d'intoxication a commencé concernant nos retraites et le soi-disant « trou » de la Sécurité sociale. Pour évacuer tous les poncifs sur le sujet et tenter d'y voir clair, le Collectif Protection Sociale de la fédération organise une journée d'études sur la réforme des retraites annoncée pour cette année.

Le modèle de solidarité, érigé par la Conseil National de la Résistance, et traduit par la mise en place de la Sécurité sociale en 1945, démontrerait aujourd'hui ses limites. La répartition, technique consistant à transformer immédiatement les cotisations sociales en prestations affectées aux retraites (et à toute situation de non-emploi : maladie, chômage, études...), hors de tout placement financier et de toute redistribution fiscale, **cette répartition aurait fait son temps**. Elle aurait besoin, pour faire face au prétendu « choc » démographique, de l'aide de la capitalisation !

Oubliés la crise financière, les méfaits de l'accumulation des capitaux, la dictature des fonds de pension sur les exigences de rentabilité qu'on nous impose en tant que salariés ?

Pour quels imbéciles nous prend-on quand on veut nous faire avaler des prévisions budgétaires d'ici à 40 ans (pourquoi pas 400 ans ?), comme celle mise dans la bouche de Fillon dans *Le Figaro* du 30 janvier : "Il nous manquera 100 milliards d'euros par an pour financer nos retraites à l'horizon de 2 050" ?

En 2050, Elise Coudin de l'INSEE prévoit 1,4 actif pour un inactif de plus de 60 ans. Si tant est que ce chiffre, qui ne tient pas compte des flux migratoires, soit exact, Medef, gouvernement et des « experts » ne voient pas d'autre solution pour sauver nos retraites que de travailler plus ! **Sans qu'il soit jamais question de parler de la ponction que le capital opère sur les richesses créées par la travail.**

Il faudrait faire sauter l'âge légal de 60 ans, qualifié de « tabou », de « dogme », de « fétiche ». Il faudrait adopter le système suédois, dit à compte notionnel (voir à ce sujet notre article dans *la Voix des Industries Chimiques* n° 482), analysé comme providentiel car il met le ver de la capitalisation dans le fruit de la répartition.

Face à une espérance de vie qui s'allonge, il faudrait la retraite à la « carte », en oubliant au passage la pension en baisse pour les travaux pénibles ou ceux qui auront le mauvais goût de se trouver dans une charrette de licenciements.

Il faudrait enfin l'égalité par le bas, la mise au pas des retraites des fonctionnaires, qui aux yeux du Medef, sont les nantis du XXI^e siècle.

Pour mener la bataille des retraites, les militants de nos industries ont besoin d'avoir les idées claires sur cette question. C'est pourquoi la Fédération organise :

Une journée d'études le jeudi 18 mars 2010
sur la Réforme des retraites
FNIC CGT—salle René PERROUAULT
de 9 h à 17 h



PROGRAMME

- Historique du système de retraites en France.
- Comparaisons des systèmes face aux enjeux.
- Le financement de la protection sociale.
- Les revendications CGT en matière de retraites.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée d'études 18 mars—Réforme des retraites

NOM & Prénom

Entreprise

Localité & Code postal

N° Tél.

E-mail

A retourner à la FNIC CGT Case 429
263, rue de Paris 93514 Montreuil cedex
Fax : 01.48.18.80.35 /E-mail : fnic@cgt.fr

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES LE JEUDI 18 MARS 2010 SUR
LA RÉFORME DES RETRAITES
FNIC CGT—salle René PERROUAULT—de 9 h à 17 h

La FNIC CGT et son histoire

Mars 2010

Charonne, le 8 février 1962 :

UN CRIME D'ETAT !

Le 8 février 1962 : la police tue 8 personnes au métro Charonne, dont un apprenti de quinze ans et trois femmes, et en blesse des dizaines.

Maurice Pochard, 48 ans, trésorier du Syndicat National des Ingénieurs et Cadres des Industries Chimiques, qui décédera le 20 avril des suites des blessures reçues ce jour là sans être sorti du coma est la 9ème victime.

Cette manifestation du 8 février, à l'appel de la CGT, de la CFTC, de la FEN, de l'UNEF, du SGEN et du SNI, à laquelle se sont associés le Parti Communiste, le PSU et le Mouvement pour la Paix a été décidée le soir du 7 février à la bourse du travail. Elle répond aux attentats de l'OAS qui le jour même ont blessé à Paris plusieurs personnes, dont une fillette de quatre ans dans celui qui visait André Malraux. Elle répond aux attentats de la même organisation fasciste dans la région parisienne qui se multiplient depuis le début d'année 1962.



Maurice Pochard

Le 8 février 1962, 9 travailleurs syndiqués de la CGT dont 8 étaient membres du Parti Communiste Français ont été sauvagement assassinés par des brigades spéciales de police sur l'ordre de Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris et de Roger Frey, Ministre de l'Intérieur du Gouvernement de l'époque.



Daniel Ferry



Raymond Wintgens



Anne-Claude Godeau



Hyppolite Pina



Edouard Lemarchand



Fanny Dewerre



Maurice Pochard



Suzanne Mortorelli



Jean-Pierre Bernard

Déjà la manifestation du 19 décembre 1961, à l'appel de la CGT, de la CFTC et de l'UNEF (journée d'action contre l'OAS et pour la paix en Algérie) avait vu la police charger violemment, on devait compter une centaine de blessés dont les deux tiers étaient des femmes.

Avant aussi, le 17 octobre 1961, des milliers d'Algériens manifestent contre le couvre-feu discriminatoire décidé par Maurice Papon, préfet de police (et connu pour son activité sous Vichy « conseiller de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne de 20h30 à 5h30 du matin ». Des dizaines de milliers d'Algériens convergent le 17 vers le centre de Paris quand ses affrontements violents éclatèrent en divers points de la capitale. Si les faits ne sont pas contestés, il n'y a pas de bilan officiel crédible, le nombre exact d'Algériens jetés à la Seine des ponts de Neuilly, d'Argenteuil ou d'Asnières n'est pas connu, même si on estime à une centaine de morts et disparus. Entre 6.000 et 7.000 algériens ont été parqués au Palais des sports, des centaines de manifestants blessés ont été dirigés sur des hôpitaux, 88 y entreront entre le 19 et le 21 octobre en provenance de ce même Palais des sports où ils avaient été « accueillis » par un comité ad hoc...

MAIS, AVANT CHARONNE ?

Cette guerre d'Algérie commencée en 1954 qui s'achèvera en 1962 vient juste après celle d'Indochine (pas encore le Vietnam) que la France a perdue après la bataille de Dien Bien Phu. Les gouvernements successifs de la quatrième république, la droite et une grande partie de la gauche de l'époque (liés aux intérêts colonialistes) n'ont pas voulu tenir compte de la volonté des peuples colonisés d'accéder à leur indépendance. Ils vont donc engager et poursuivre pendant huit ans ce qu'ils nommeront « les opérations de maintien de l'ordre ».

La CGT s'est battue tout au long de cette période, contre ce colonialisme et ces guerres (celle d'Algérie comme celle d'Indochine), pour la paix.

La conquête de l'Algérie commencée en 1830 avait vu le statut du territoire varier du système de gouvernement militaire au rattachement au ministère de l'intérieur (gouverneur général). Au-delà de la fiction de l'Algérie française, la réalité en était une terre coloniale, neuf habitants sur dix étaient musulmans. La population issue de l'immigration européenne, française, italienne, espagnole, maltaise), la population juive avait acquis collectivement la citoyenneté française par le décret Crémieux en 1870, tandis que les musulmans ne pouvaient accéder à la citoyenneté que par la naturalisation après abandon de leurs traditions.

Le projet présenté sous le gouvernement Blum par Maurice Viollette admettait certains Algériens « à l'exercice des droits politiques des citoyens français » (et n'aurait bénéficié qu'à 25.000 la première année, pour services rendus), il ne sera pas voté.

Le manifeste lancé par Ferhat Abbas le 31 mars 1943 dénonce l'asservissement des neuf dixièmes de la population à une minorité appuyée sur le gouvernement général d'Alger (représentant de la France). Le « plan de scolarisation de novembre 1944 » est décrété, sur 1250000 de six à quatorze ans, moins de 100.000 sont scolarisés, mais l'égalité des chances est interdite par le choc des cultures et le mépris sous-jacent de l'islam.

Le 8 mai 1945 après la mort d'un manifestant l'émeute éclate en Kabylie et dans la région de Sétif, suivie d'une répression impitoyable (le bilan officiel fera état de 103 victimes européennes et 1500 musulmanes).

Cette répression aveugle est notamment illustrée par le bombardement par la marine des villages de Kabylie, la déportation suivie de l'exécution sommaire des prisonniers (les chiffres selon les sources varient entre 15.000 selon la commission d'enquête dans le Constantinois et de 40.000 à 45.000 selon le consulat américain).

La loi du 20 septembre 1947 définit l'Algérie « comme un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière ». Les avis de l'Assemblée algérienne nouvellement instituée doivent néanmoins être ratifiés par le gouvernement. Le principe du double collège mis en place par la France libre est maintenu : un électeur du premier (français d'origine) a le même poids politique que huit du second (musulmans).

Les rafles en France et en Algérie



L'armée française a débarqué en 1830 en Algérie. En 1847, avec la reddition d'Abdel Kader, c'est la fin de toute résistance algérienne et l'occupation totale de l'Algérie par la France.

Le coup d'état de De Gaulle, du 13 mai 1958, met fin à la quatrième république. Il s'est appuyé pour revenir au pouvoir sur l'armée, les partisans de l'Algérie française et les représentants du grand patronat.

La guerre ne cesse pas, l'opposition et la lutte pour la paix gagnent du terrain. Contrairement au Cameroun qui est, avec l'Algérie, le seul pays de l'Afrique coloniale à avoir mené une lutte de libération violemment réprimée par la France après 1955, il n'y a pas de soldats du contingent pour remonter toutes les horreurs de ces opérations de « maintien de l'ordre » (nous reviendrons dans un prochain article sur ces faits).

En avril 1961 une partie de l'armée, sous les ordres de quatre généraux, tente un coup d'état, heureusement le contingent ne suit pas entraînant son échec. Debré, premier ministre et partisan de l'Algérie française avait appelé la population française à faire barrage « par tous les moyens » à la possible arrivée des parachutistes sur les aéroports parisiens. Les militants de la CGT, ceux du Parti Communiste et d'autres se sont mobilisés, ce qui a bloqué les soutiens métropolitains (et patronaux) qui agissaient derrière les généraux d'Alger. La mobilisation pour la Paix grandit encore plus après cette tentative.

La formation de l'OAS, à la suite de l'échec du push, se traduit bientôt (en vue de déstabiliser le pays) par une suite d'attentats ciblés contre les partisans de la négociation et de la paix, d'abord en Algérie, puis très vite en métropole.

Les manifestations se multiplient, même si le nombre de manifestants est, au début, faible, **ce jusqu'au 8 février et les morts de Charonne.**

Des grèves sont déclenchées le lendemain. Le 13 février, ce sont des centaines de milliers de personnes (voire un million) qui suivent les obsèques.

Cette montée en force oblige le gouvernement à aller vers la paix. La négociation, les accords d'Evian du 18 mars 1962 sont entérinés par le référendum du 8 avril en France métropolitaine par 90,80% des exprimés, suivi par celui du 1er juillet 1962 en Algérie (91,23% des exprimés). L'indépendance est reconnue le 3 par De Gaulle. La République Algérienne naît le 5 juillet 1962.

On peut affirmer que cette manifestation du 8 février a été déterminante dans la lutte pour la paix en Algérie, ce crime d'état a été un tournant, parce que le peuple a pris conscience de cette nécessité.



Le 17 octobre 1961



Maurice Papon
Préfet de Police
de Paris



Métro Charonne 8 février 1962

ET LES LUTTES CONCOMITANTES ?

Le coup d'état de De Gaulle de 1958 convient aux milieux patronaux et à la réaction, ils l'ont soutenu. Des « Comités de salut public » fascistes se sont constitués, agression de militants, coups de main contre les organisations démocratiques... Mais le monde ouvrier réagit, les statistiques officielles en donnent la preuve : on comptabilise 580.000 grévistes en 1959, 839.000 en 1960 et 1 270 000 en 1961, les fonctionnaires n'étant pas comptés. Dans le même temps où s'amplifie le mouvement pour la paix en Algérie et contre la montée du fascisme, la CGT anime des actions revendicatives sur les salaires, la réduction du temps de travail, avec succès souvent.



En avril 1962, le directeur général de la banque Rothschild, Georges Pompidou devient premier ministre en remplacement de Michel Debré. Le patronat et ses représentants au gouvernement continuent leurs attaques dans le même temps (1957/1962) où les profits ont doublé pour les gros trusts que l'impôt sur la fortune a baissé de 4,2%, le pouvoir d'achat des salariés est inférieur de 4 à 10% selon les cas. Le 1^{er} mars 1963, la grève des mineurs commence. Le gouvernement répond par des ordres de réquisition (3 et 4 mars), la grève est généralisée et s'étend aux mineurs de fer à Lacq. La solidarité nationale et internationale, les arrêts de travail, les grèves conduiront à un accord gagnant et à la reprise du travail le 5 avril. Le gouvernement, le patronat ont ainsi subi un échec sévère sur les revendications qu'ils ont du satisfaire et sur leur volonté de réquisition.

LA FNIC CGT ET SES SYNDICATS

Nous ne relèverons que quelques titres et articles de La Voix des Industries Chimiques :

N° 135 de janvier 1962 : Agir avec plus de force contre le crime... L'OAS s'attaque aux militants et aux organisations de la classe ouvrière : le fascisme a, par nature, la haine des travailleurs... L'OAS vise par ses crimes actuels, à semer le doute, l'inquiétude... qui permettraient... la prise de pouvoir... l'appui que les éléments factieux reçoivent des forces les plus réactionnaires dans les milieux capitalistes et gouvernementaux...

N° 136 de mars 1962 : La paix c'est la victoire des peuples... indispensable rappel de la vérité ... la CGT et ses organisations ont été longtemps seules – en tant qu'organisations syndicales – à proclamer que les aspirations nationales du peuple algérien devaient être satisfaites et à organiser l'action pour qu'il en soit ainsi.

Dans le même numéro 136 est reproduite la réponse du 26 janvier 1956 de Faïl Ahmed, secrétaire du Syndicat des Industries Chimiques d'Alger parue dans la Voix n°89 de février 1956 : l'action de masse des prolétaires français contribuera dans une large mesure... l'idée de la négociation franche et loyale pour la cessation des hostilités et la proclamation du droit du peuple algérien à disposer de lui-même.

Trois ans après la fin de la guerre, notre Fédération dès 1965 organisera à Alger, avec la toute jeune organisation syndicale algérienne la première conférence en vue de la mise en place d'un Comité Antimonopoliste du Pétrole qui verra le jour en 1968. Cette conférence regroupant la plupart des syndicalistes des pays producteurs de pétrole notamment ceux du Moyen Orient.



● LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL, PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Nos populations Cadres, Techniciennes et Agents de Maîtrise subissent au quotidien une dégradation de leurs conditions de travail du fait des charges psychologiques qu'ils ont à subir dans l'exercice de leur travail.

Le taylorisme découpait le travail en une succession de tâches, les post-tayloristes découpent la personne.... en un patch-work de compétences». Comme l'analysent Alexandre des Isnards et Thomas Zuber dans leur livre « L'open-space m'a tué ».

La Conférence Nationale UFICT abordera donc le thème de la santé mentale au travail. La journée du jeudi 6 mai 2010 y sera exclusivement consacrée.

Nous serons assistés dans nos travaux par le Cabinet CATEIS en la personne de Franck MARTINI, Psychosociologue, Expert CHSCT, Directeur de publication des cahiers des facteurs psychosociaux.

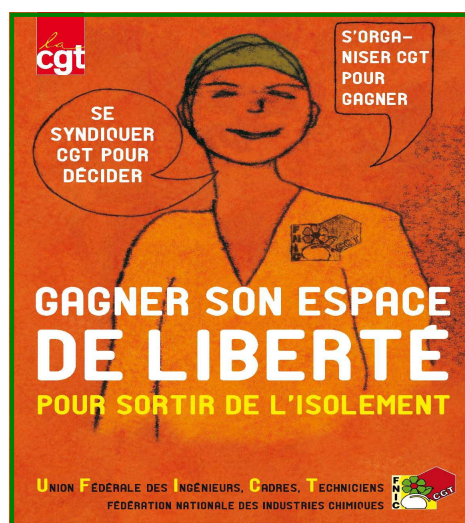
Stress, harcèlement, burn-out, épuisement professionnel, ... etc, il conviendra dans un premier temps de clarifier les termes qui sont habituellement utilisés pour parler de la souffrance au travail.

Une première difficulté consiste à mettre en évidence les risques psychosociaux. Comment identifier ces risques ? Comment identifier un collègue de travail en souffrance psychologique ?

L'exposition aux risques psychosociaux s'avère particulière pour les Cadres et Agents de Maîtrise. Leur fonction les amène à subir une charge de travail génératrice de stress, mais ils peuvent également être amenés, du fait de leur position hiérarchique à générer de la souffrance sur les autres salariés. Bien souvent, l'organisation du travail qu'on leur impose et qu'on leur demande d'imposer, est à l'origine de cette souffrance.

Pour les Techniciens, c'est le « bien travailler » qui est mis à mal par les contraintes de productivité constamment revues à la hausse. Certains salariés s'efforcent de réaliser un travail de qualité. Ce sont ces salariés qui se retrouvent en difficulté. Les critères de productivité des directions ne peuvent être tenus qu'au détriment des exigences de qualité des métiers. Le désengagement, l'abandon forcé du bien travailler est de nature à provoquer un mal être au travail considérable.

Pour les Cadres, c'est le néo-management qui est d'actualité. « Persévérance, capacité à gérer des conflits, sens des priorités....



Il s'agit aujourd'hui de combattre le déni de la souffrance mentale dans les entreprises.

La mise en œuvre de toutes les instances représentatives du personnel doit être engagée pour prévenir les risques psychosociaux.

Élus aux CHSCT, Délégués du Personnel, Représentants au Comité d'Établissement, tous ont un rôle essentiel à jouer pour gagner ce combat contre la mal vie au travail.

**INSCRIVEZ-VOUS
LES 5, 6 ET 7 MAI 2010
À LA CONFÉRENCE UFICT
DE VAISON-LA-ROMAINE,
POUR DEBATTRE ET CONSTRUIRE
ENSEMBLE, POUR
PRÉSERVER NOTRE DIGNITÉ
AU TRAVAIL.**

● LOGIQUE DU PROFIT CONTRE LE SALAIRE.



Si l'actualité sociale se concentre sur l'avenir des retraites, cela ne saurait évacuer la question des salaires et du pouvoir d'achat.

La bataille acharnée que mènent patronat et gouvernement sur les salaires ne date pas d'aujourd'hui.

Depuis 1982 où le gouvernement de l'époque a décrété que la compétitivité des pays passait par une économie sans inflation, la pression sur le coût du travail en a été la cible.

L'obsession permanente de la lutte contre l'inflation a été impulsée par les théories d'économistes libéraux, cette escroquerie monétaire consiste à dire que l'inflation produit des effets néfastes dans l'économie. Une augmentation des prix provoque une baisse du pouvoir d'achat, de la monnaie.

Cela peut se concevoir si l'État fixe les prix dans l'intérêt des consommateurs et contrôle les marchés, enlevant toute notion de profits.

Or, la réalité est tout autre. L'objectif de l'entreprise prend le dessus, à savoir la recherche du profit et l'obstination à dégager une rente au détriment des salariés, des acheteurs et, au bout du compte, des consommateurs.

La libéralisation des marchés, la libre concurrence qui est le modèle dominant de l'économie mondiale, permettent avant tout la maximalisation des profits et le creusement des inégalités.

En 2007, 10 % des plus riches ont un niveau de vie moyen de 50 778 euros par an.

Les 10 hommes les plus riches de France ont une fortune cumulée de 72,2 milliards d'euros.

Quant aux 10 % les plus pauvres, ils avaient un niveau de vie de 7698 euros par an.

Donc 6,6 fois moins. Prélever 10 % des revenus des plus riches supprimerait la pauvreté en France.

10 % des travailleurs gagnent moins de 1000 euros, 50 % moins de 1484 euros.

De 2002 à 2007, le revenu salarial de l'ensemble du public et du privé a augmenté de 2,8 % en euros constants, soit 0,6 % par an en moyenne.

Aujourd'hui, 7 millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.

Dans cette course permanente aux profits, les gains de productivité obtenus à force de suppressions d'emplois, de pressions sur les salaires, sont accaparés par les entreprises au détriment de leurs salariés.

Certains prétendent, pour rassurer la population, que la crise financière serait derrière nous : **mensonge !**

En effet, les entreprises nous en préparent une autre, en faisant le choix de la rente aux actionnaires contre les salaires et l'investissement, et en profitant au passage pour encaisser les subventions publiques, les exonérations, les baisses d'impôts et autres taxes professionnelles.

Bernard MARIS, économiste, donne une illustration de la destruction du capital :

«**On détruit du capital, afin de faire monter artificiellement la valeur des actions.** On a donc des profits qui sont partiellement détruits pour raréfier le capital. C'est comme si un propriétaire d'immeuble en détruisait une partie pour faire monter la valeur locative de ce qui reste. Encore faut-il, pour que cet immeuble rapporte, que des salariés bien payés l'habitent ».

Payer le travail, cela permet que la production de l'entreprise soit vendue. En faisant pression sur les salaires, on détruit à terme la création de richesses et ce n'est pas en exploitant les travailleurs étrangers aujourd'hui, pour faire soi-disant baisser les prix, que cela règlera les problèmes demain.

Au cœur des présidentielles de 2007, Sarkozy se présentait comme le champion du pouvoir d'achat.

Au delà de l'échec constaté entre le discours et la réalité, la déclaration du chef du gouvernement pour donner plus de pouvoir d'achat revient sur le tapis avec la volonté de légiférer sur la répartition des richesses.

Le partage des profits de l'entreprise pour les salariés est une escroquerie. C'est la négation des qualifications et de leurs reconnaissances, seul l'objectif de résultat de rentabilité en est le critère.

Obtenir toujours plus de productivité avec toujours plus de pression sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail, en associant les salariés aux objectifs patronaux, pour accentuer le profit et sa redistribution, cela porte un nom : l'auto exploitation.

Dans la société, le travail tient une place prédominante, créatrice de richesses, de productions, source de revenus, qui permet à la collectivité de créer les liens sociaux et de répondre durablement aux besoins des salariés et de la population. Il faut donc en finir avec les théories libérales où les banques et les actionnaires qui sont souvent les mêmes, imposent leur position de rentier en accaparant les richesses du travail.

Pour que l'entreprise retrouve de l'efficacité, le travail est déterminant. C'est avec les salariés que se construit l'avenir, chacune et chacun par sa qualification, son expérience professionnelle et sa mise en œuvre, assure la production.

La revalorisation des salaires est une condition incontournable pour la relance économique.

Notre grille fédérale donne un sens à la place que chaque salarié doit être en mesure d'obtenir.

LE 23 MARS 2010

Retraites, Engageons la bataille.



**L'ACTION SUR LES RETRAITES
EST INTIMEMENT LIÉE
AVEC LA QUESTION
DES SALAIRES GARANTIS,
CAR LE SALAIRE AU TRAVERS
DES COTISATIONS SOCIALES
CONDITIONNE L'AVENIR
DES RETRAITES.**

*Si l'économie ne répond
pas aux besoins, chan-
geons l'économie.*

● RENCONTRE ENTRE SYNDICAT DE BIRMANIE ET LA COORDINATION CGT TOTAL.

Le 16 décembre 2009, la FNIC-CGT et la Coordination du Groupe Total ont rencontré un représentant du syndicat Birman pour faire le point sur l'attitude du Groupe Total en Birmanie.

Depuis 1993, l'implication de Total avec le régime Birman a été importante, contrairement à ce que la direction du groupe affirme :

- Mobilité forcée de plusieurs villages pour faire passer leur gazoduc avec l'aide de l'armée.
- Utilisation de main-d'œuvre forcée pour la construction des pipelines.
- Entassement des populations dans des trous de 2,50 m de profondeur pour les empêcher de retourner dans leur village.
- Fourniture de carburants à l'armée Birmane, camions et casquettes siglés du logo de Total.

La FNIC-CGT et la coordination de ses syndicats ont dénoncé ces faits, mais Total a toujours décliné toute responsabilité par rapport à ces agissements.

Total ne se retirera jamais de la Birmanie, il est installé dans ce pays pour faire des affaires, ne se soucient pas des droits humains, syndicaux, et il n'y a aucun retour pour les populations.

A partir de ce constat, que pouvons-nous faire ?

Dans un pays où la loi interdit toute forme d'organisation, même d'y penser, cela est passible de 7 ans d'emprisonnement, 32 syndicalistes sont actuellement en prison, dont un à vie depuis plus de 7 ans.

Il existe un syndicat, en conformité avec les règles internationales, chez Total en Birmanie et il faut que le régime le sache. Il faut que le groupe reconnaisse dans sa communication écrite en français et en birman, l'existence de syndicats dans le reste du monde.

Si Total, comme il l'affirme, est un tremplin pour la démocratie en Birmanie, cela doit passer par la reconnaissance du syndicalisme.

PROPOSITIONS FAITES PAR LA CGT :

- ☞ faire un courrier à la direction de Total ainsi qu'un communiqué de presse.
- ☞ avoir une démarche commune pour faire pression sur la direction afin qu'elle reconnaisse le fait syndical.
- ☞ être en contact avec la FNIC par l'intermédiaire du secteur Europe/international de la CGT pour construire des contacts permanents avec le syndicat.



● CONFERENCE DES JEUNES EN PACA.



CONFERENCE des Jeunes
Industries chimiques CGT
16 au 18 juin 2010
La Gaillarde / Les ISSAMBRES

Les jeunes de nos industries chimiques seront en débat pendant 3 jours au Centre Touristra à la Gaillarde dans le Var du 16 au 18 juin 2010. Le désert syndical qui touche plus particulièrement les jeunes (- 2 % des jeunes sont syndiqués à la CGT) est une préoccupation du Collectif Fédéral Jeunes.

Pourtant, de la scolarité à la vie active, les jeunes ont été les plus touchés par les mesures gouvernementales durant ces 20 dernières années, tarifs élevés d'inscription à la faculté, peu de logements universitaires, précarité, bas salaires, non reconnaissance des diplômes et logement...

Dans certains cas, les fins de mois difficiles des parents ont souvent obligé les jeunes à travailler en même temps qu'ils poursuivaient leurs études. Dans d'autres, au contraire, la précarité des jeunes dans l'emploi les a contraints à différer leur indépendance financière vis-à-vis de leurs parents.

Quand les jeunes arrivent sur le marché du travail, ils connaissent les pires difficultés d'insertion à la vie professionnelle avec des bas salaires.



Cette conférence sera l'occasion pour une centaine de jeunes (c'est un objectif) de nos industries de venir débattre et apporter leurs réflexions pour s'organiser collectivement avec la CGT sur leur lieu de travail.

**B
U
L
L
E
T
I
N

R
E
P
O
N
S
E**

Je souhaite participer à la «CONFÉRENCE JEUNES DU 16 AU 18 JUIN 2010» à la Gaillarde.



Nom : Prénom : Âge :

Adresse :



Responsabilités syndicales

Je verse : X 100 €

**Bulletin à renvoyer à la FNIC CGT - 263 rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 80 36 - Fax : 01 48 18 80 35- e-mail : fnic@cgt.fr**

● LE MÉDICAMENT N'EST PAS UN BIEN MARCHAND.

Pendant l'année 2009, Indecosa et la FNIC-CGT ont décidé d'initiatives communes pour qu'enfin, un vrai débat autour du médicament s'instaure dans notre pays et le replace dans sa dimension de bien commun à l'humanité et non comme bien marchand exploité uniquement sur des critères de rentabilité et de profitabilité. Dès septembre 2009, par un tract commun, nous avons dénoncé les incohérences du plan de pandémie grippale mis en place par le gouvernement, il ne fait maintenant aucun doute que les lobbys pharmaceutiques étaient pour beaucoup dans les décisions prises.

Une accumulation de stocks d'antibiotiques et de vaccins sans commune mesure avec nos voisins européens, 94 millions de doses, 1,2 milliard d'euros auxquels on ajoute les masques, les gants et autres accessoires, le tout additionné aux procédures lourdes, coûteuses et parfois inappropriées mises en place, c'est une facture de 2 milliards d'euros que vont devoir acquitter les assurés sociaux et contribuables, au faux prétexte du principe de précaution qui sert d'argument au gouvernement pour se dédouaner de ses responsabilités.

Pour notre part, la commission d'enquête parlementaire, si elle est mise en place, doit être ouverte à d'autres acteurs que les membres de l'Assemblée Nationale.



En effet, c'est tout un système instauré par les lobbys des laboratoires pharmaceutiques qui doit être revu et corrigé.

En ce début d'année, les labos commencent à afficher leurs résultats tel SANOFI/AVENTIS avec un chiffre d'affaires de près de 30 milliards d'euros et des bénéfices record à 8,5 milliards d'euros.

Tous n'ont pas encore communiqué, mais il ne fait aucun doute qu'il en sera de même.

C'est même sans aucun scrupule que le président du LEEM lors de la présentation du rapport annuel de l'industrie pharmaceutique a déclaré : «l'industrie pharmaceutique a bien résisté à la crise, enregistrant même une croissance de près de 3 %, mais nous devons rester prudents, nous avons bénéficié de l'aubaine de la grippe A, nous n'aurons peut-être pas une pandémie tous les ans».

La FNIC réaffirme une nouvelle fois que le médicament est un bien commun à l'humanité, comme l'eau, l'énergie, l'électricité, le logement. Le médicament n'est pas un produit de grande consommation à forte marge de profitabilité, destiné à augmenter sans cesse les dividendes versés aux actionnaires.

Il faut remettre l'industrie du médicament dans la dimension qui doit être la sienne, une dimension de santé publique au service de tous.

Un pôle de santé publique doit être créé, regroupant tous les acteurs, chercheurs, administrations, gouvernement, syndicats, universités, industriels et CNAM... avec pour rôle de mettre en place une véritable politique de santé publique en toute transparence, avec efficacité et non pas laisser la santé de l'humanité aux mains de la spéculation financière.

● CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2010, ENSEMBLE, METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR GAGNER !

Dans le cadre de la préparation de notre 38^{ème} congrès, la Fédération a lancé la campagne de renforcement 2010 en la plaçant sous le signe de la lutte en lien avec la syndicalisation, dans nos branches.

Depuis le début de l'année, les luttes se multiplient. Elles sont l'expression de la détermination des salariés à exiger le maintien et le développement de l'emploi industriel dans notre pays, de gagner la bataille des salaires, des conditions de travail et des retraites.

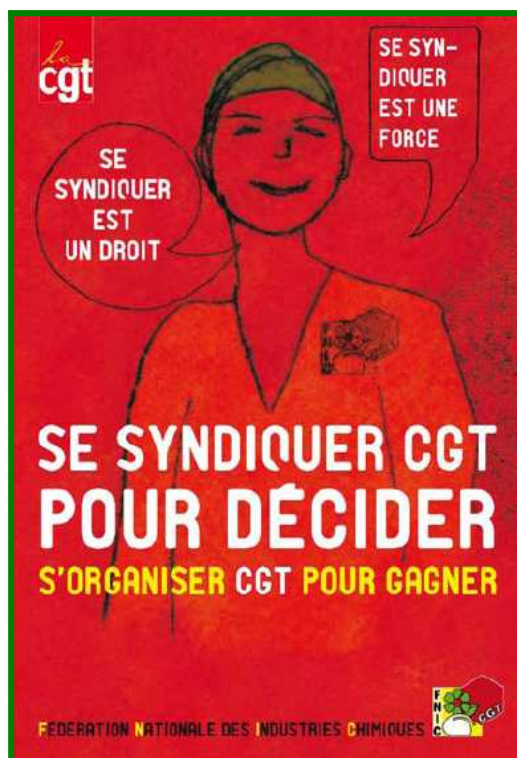
La réussite de ce plan de renforcement de notre Fédération et de la CGT, nécessite un investissement de toutes nos structures ; de la région aux pôles chimiques dans les territoires et des coordinations aux syndicats dans nos groupes, des actifs aux retraités.

La question du renforcement et de la syndicalisation doit être à l'ordre du jour de toutes nos réunions dans les territoires, les groupes et les syndicats et aussi, lors de toutes les initiatives de mobilisations sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les retraites.

Nous renforcer est incontournable. Cela conditionne la capacité du syndicat à faire aboutir les revendications des salariés, avec eux, non à leur place, et renforce la capacité de résistance aux mauvais coups, aux projets du patronat et du gouvernement.

- **Se syndiquer à la CGT**, n'est-ce pas la meilleure réponse contre la politique du tout pour l'actionnaire ?
- **Se syndiquer CGT**, c'est décider de ne plus plier l'échine, de refuser un système qui n'enrichit que quelques-uns sur le travail des autres.
- **Se syndiquer CGT**, c'est avoir fait le choix de devenir acteur de son avenir en intégrant une organisation syndicale où chacun à sa place et compte pour un.
- **Se syndiquer CGT**, c'est ne plus être seul face à une hiérarchie qui n'a de cesse de mettre en œuvre les politiques patronales au détriment de nos conditions de vie au travail.
- **Se syndiquer CGT**, c'est un acte positif, déterminé, et aussi un acte responsable car il engage à participer à l'action.

Il est la concrétisation de l'engagement du travailleur actif, retraité ou privé d'emploi qui prend conscience de sa situation, de sa condition et de la nécessité de la vie syndicale, de l'action collective pour défendre ses revendications, pour le progrès social.



► **Se syndiquer CGT**, c'est adhérer à un syndicat structuré, avec des militants, une activité collective et démocratique, où chaque syndiqué est impliqué dans les décisions du syndicat.

Il est donc important, pour que la lutte soit efficace, que le syndicat soit une organisation de masse, s'appuyant sur le plus grand nombre de syndiqués, indispensable pour créer le rapport de forces nécessaire à la défense des revendications issues des besoins des salariés et de leurs familles pour leur satisfaction.

Des syndicats ont déjà lancé la campagne 2010 par voix d'affichage, de tracts et de rencontres avec les salariés.

Chaque syndicat de notre Fédération doit s'engager dans cette bataille afin d'augmenter nos forces pour gagner sur les revendications.

Et votre syndicat, quel plan de renforcement a-t-il mis en œuvre ? Faites remonter vos initiatives à la Fédération.

Partenaire



TOURISTRA
Vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES
TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
DANS PLUS DE **30** VILLAGES
VACANCES



Générosité

Découverte

Partage

Loisirs

Sports

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité



Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)